



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Date du prochain conseil municipal le mardi 31 janvier 2023

Le sept décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton, et Nathalie Tondereau. Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Philippe Belanger, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard.

Absent(e)s excusé(e)s : Claude Husson donne pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Madame le Maire Claire Foucher-Maupetit ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 8 novembre 2022
3. Délibération décision modificative n°2 du budget communal
4. Projet 2023 sur les bâtiments communaux
5. Compte-rendu des commissions :
  - Fêtes et Cérémonies
  - Vie scolaire
  - Bâtiments
  - Travaux et fibre
  - Divers
6. Décisions du maire
7. Informations :
  - Tour du Loir-et-Cher 2023
8. Agenda
9. Questions diverses

## Ordre du jour :

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau.

**VOTE (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 8 novembre 2022 du

Madame le Maire précise que ce procès-verbal est en cours et sera voté ultérieurement.

### 3. Délibération décision modificative n°2 du budget communal

Madame le Maire précise qu'en fin d'année civile 2022, nous devons procéder à un ajustement des lignes budgétaires. Il est proposé de réaliser une décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune suivant le détail ci-dessous :

#### En fonctionnement :

- Les recettes sont augmentées de 16 000 € correspondant au surplus de remboursement de l'assurance personnel consécutive aux congés maladie des agents.
  - Cette augmentation de recettes va permettre de financer partiellement l'augmentation de dépenses de fonctionnement :
    - chapitre 011 – Charges à caractère général pour 89 300,00 €
    - chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés pour 71 300,00 €
    - chapitre 014 – Atténuations de produits (Jeunes agriculteurs) pour 200,00 €
- soit un total de 160 800,00 €**

- Pour compléter le financement de cette nouvelle dépense il conviendra :
  - de diminuer le versement à la section d'investissement (D 023) à hauteur de 144 800,00 €

**Au total, en fonctionnement, les dépenses ont augmenté de 160 800,00 € (144 800,00 €+ 16 000,00 €).**

#### En investissement :

- La recette d'investissement (R 021) est diminuée de 144 800,00 €.
- La section d'investissement avait été votée au printemps 2022 en suréquilibre à hauteur de 501 572,89 €. Il n'y a donc pas lieu d'augmenter les dépenses d'investissement.  
Le nouveau suréquilibre est donc de **356 7782,89 €** = 501 572,89 € – 144 800,00 €.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter la décision modificative n°2 du budget communal 2022.

**VOTE (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.**

#### 4. Projet 2023 sur les bâtiments communaux

Des réunions ont eu lieu sur les bâtiments communaux et notamment sur la salle polyvalente de la commune (foyer communal) avec le cabinet d'étude Equipage et le CAUE.

Le premier projet présenté par Equipage, trop onéreux, n'a pas été retenu.

Suite aux échanges et discussions avec les membres du Conseil municipal, le deuxième projet propose trop d'empiétement sur la salle.

Une modification de l'étude sera faite :

- toilettes handicapées en bas et à l'étage
- conservation du bar et de l'arrière cuisine
- monte-personnes qui pourrait également servir pour les tables ...

Un nouveau chiffrage sera proposé par Equipage

Il est proposé qu'en tranche optionnelle, afin de valoriser la continuité de l'aménagement du Cœur de Village, le parvis du foyer communal sera végétalisé, sécurisé pour un accès-pompiers dans la continuité de l'opération cœur de village.

De plus, comme demandé, le changement du matériel de cuisine sera intégré dans le projet global correspond au volet sécurité.

Un 1<sup>er</sup> devis de Clim Froid a été reçu d'un montant de **18 492,37 €** comprenant :

- Four : 5 050,50 €
- Adoucisseur : 355,50 €
- Support simple : 503,10 €
- Piano 4 feux : 1 607,59 €
- Plaque coupe de feu : 1 827,22 €
- Table chauffante : 3 111,02 €
- Fournitures et raccordement : 385,00 €
- Main d'œuvre : 1 200,00 €

Joseph Limouzin précise qu'il faudrait intégrer une sécurité gaz et voir pour modifier la hotte, voir la remplacer.

Isabelle Brillard demande s'il serait possible d'investir dans un petit congélateur. Cela est à envisager.

D'autres subventions peuvent être également demandées pour les travaux dans l'école élémentaire avec la bibliothèque (projet Fablab).

## 5. Compte-rendu des commissions :

- **Fêtes et Cérémonies**

*La parole est donnée à Isabelle Brillard*

Isabelle Brillard précise que suite, au vif succès du premier marché de Noël de la commune, et des nombreuses remontées positives des exposants, des habitants et visiteurs, elle propose au Conseil Municipal de retenir la date du dimanche 26 novembre 2023 pour le 2<sup>ème</sup> Marché de Noël de la commune.

Isabelle Brillard va organiser une réunion pour exposer le bilan logistique et financier de cette manifestation.

Il est donc acté de renouveler le 2<sup>ème</sup> marché de Noël le dimanche 26 novembre 2023.

Elle précise également les dates suivantes :

- Vendredi 11 novembre 2022 – Cérémonie avec vin d'honneur
- Lundi 5 décembre 2022 – Cérémonie AFN avec vin d'honneur
- Vendredi 13 janvier 2023 repas du Conseil Municipal et du personnel communal à l'Auberge du Pressoir à Rhodon

- **Vie scolaire**

*La parole est donnée à Maurice Bodin*

Maurice Bodin précise que les trousseaux de secours (mallette PPMS – 1 par classe) pour les écoles sont arrivées. Il se charge de les distribuer aux deux écoles.

Des tampons aux pieds de chaises vont être changés. Il est en attente de devis concernant les rideaux des classes (Rendez-vous le 10 janvier avec un fournisseur).

Un bilan a été effectué sur le gaspillage alimentaire suite au prêt gratuit des tables de tri fourni par le Pays vendômois à la cantine en élémentaire.

La moyenne nationale est de 115 g par enfant par repas. Pour la cantine de Selommes, celui-ci n'est que de 63 g par enfant.

Il est précisé que le goûter de Noël aura lieu à 15h, le vendredi 16 décembre au foyer communal de Selommes. Tout le Conseil Municipal est cordialement invité.

- **Bâtiments**

*La parole est donnée à Joseph Limouzin*

Joseph Limouzin précise qu'un devis pour la Sacristie va être demandé suite aux fuites de la toiture.

La société Antech va venir pour étudier le problème des pigeons qui salissent régulièrement le toit de la Sacristie ainsi que les trottoirs de la commune.

Des devis vont être demandés pour refaire la rue du Château devant chez Maurice Patry et au Bouchet chez Madame Pitou. Il est évoqué de poser un éclairage.

- **Travaux**

*La parole est donnée à Philippe Bellanger*

Philippe Bellanger précise que les travaux sur l'enfouissement des réseaux suivent leurs cours Grande Rue et Rampe des écoles. Des retards sont à prévoir car les sols sont plus solides et résistants que prévus. Malgré tout, la fin des travaux devraient avoir lieu vers Janvier - Février 2023.

- **Divers**

- Antony Huchet en remplacement de Jérôme Mathon a été recruté le 7 décembre aux services techniques. À ce jour, il s'agit d'un contrat à 17,5/35h.
- Le tracteur est en réparation chez Irragri et le tracteur - tondeuse va être en révision en janvier 2023.
- Aurore Collonnier a reçu 2 commerciaux de chez DMS et Cloué, pour des devis d'achat de tracteur. Le sujet est à étudier pour le budget 2023. Philippe Bellanger doit également voir de son côté avec Irragri, entreprise locale, les propositions de matériels à louer ou à acheter.

Aurore Collonnier précise qu'il faut définir l'utilité du matériel selon les besoins du personnel communal aux services techniques. Les devis sont à étudier. Madame le Maire précise que cela va être fait et que des données ont déjà été collectées sur le sujet mais à approfondir.

## 6. Décisions du maire

Madame le Maire présente la décision 2022-04 concernant la location du bureau de la Maison des Services Publics pour l'ADMR du Haut Vendômois et Gâtine.

Cette location mensuelle sera de 100,00 € par mois toutes charges comprises, pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et sera renouvelée par tacite reproduction.

## 7. Informations diverses

- **Tour du Loir-et-Cher 2023**

Une réunion a eu lieu le mercredi 30 novembre en salle du conseil en présence des élus des communes concernées l'organisation générale de l'arrivée du Tour du 13 avril.

Divers points ont été abordés :

- Emplacement de la ligne d'arrivée : en face de la Gendarmerie
- Installation des structures
- Descriptif du parcours
- Nombre de signaleurs à prévoir par commune
- Signalisation
- Arrêtés à rédiger
- Nombre de barrières à prévoir
- Autocollants avec logo de la Commune

Une réunion plus technique aura lieu le 15 décembre à 15h.

## 8. Agenda

- Jeudi 15 décembre à 15h à la mairie – Réunion Tour du Loir-et-Cher
- Vendredi 6 janvier à 19h – Pot départ en retraite de Marie-Agnès Courson
- Vendredi 13 janvier 2023 – Repas du Conseil Municipal et du personnel communal à Rhodon

## 9. Questions diverses

### ✓ Biosécurité dans les basses cours

Suite au courrier de la préfecture du 14 novembre, Madame le Maire informe le conseil municipal que le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire est passé de « modéré » à « élevé » sur tout le territoire métropolitain. En conséquence, des mesures sont à prendre et il est notamment, demandé à la mairie de

- recenser les particuliers détenteurs de volatiles en basse cours ou d'ornement
- rappeler fermement aux administrés leurs obligations de claustration de volatiles,
- sensibiliser la population aux gestes de bons sens,
- gérer les cadavres d'animaux dont le propriétaire est inconnu.

Une déclaration de détention d'animaux est à rédiger selon un Cerfa disponible sur internet.

Une communication sera faite de la part de la commune selon les conduits habituels : Facebook et sur le site internet.

### ✓ Ragondins

Suite à la demande de Mickael Saillard pour les ragondins présents au plan d'eau de Selommes, Philippe Bellanger s'est renseigné. Des piègeurs peuvent les capturer et des cages de la CATV seront mises à disposition pour lutter contre cette espèce nuisible. Les démarches sont en cours.

### ✓ Ponton du plan d'eau

La fédération de pêche a installé il y a quelques années un ponton en accès PMR, des cavités se forment en bordure de l'eau. La fédération de pêche est informée, et des démarches vont être réalisées pour le consolider.

### ✓ Don de documents de Monsieur Bernard Duchesne

Bernard Duchesne a déposé en mairie de nombreux documents sur l'histoire et la chronologie de Selommes. Il en est vivement remercié et un courrier va donc lui être adressé.

✓ **Divers**

- Il est remarqué que lorsque le musée est ouvert, il n'y a pas de fléchage l'indiquant. Mickael Saillard et Maurice Bodin vont confectionner avec un support bois
- Joseph limouzin fait savoir qu'il ne sera pas mis à disposition une deuxième benne à déchets verts. Il est évoqué que les déchets risquent d'être enlevés tous les 15 jours en 2024.
- Cyril Gomas évoque la pierre se trouvant au bout du chemin enherbé à Villarceau, il y a des problèmes de stationnement avec les voitures du voisin. Il faut voir sur place afin de résoudre le problème.

La séance est levée à 22h18